



**LES ÉVÊQUES DE LA COMECE APPELLENT À LA RENOMINATION D'UN
ENVOYÉ SPÉCIAL POUR LA PROMOTION DE LA LIBERTÉ DE RELIGION OU DE
CONVICTION EN DEHORS DE L'UNION EUROPÉENNE**

La liberté de pensée, de conscience et de religion est un droit humain inaliénable. Elle est inscrite à l'article 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui est elle-même une pierre angulaire de la dignité humaine et un critère décisif pour les droits humains. La liberté de pensée, de conscience et de religion contribue à l'instauration de sociétés pacifiques et pluralistes, mais elle reste gravement menacée dans de nombreuses régions du globe. En tant qu'évêques catholiques, nous sommes de plus en plus consternés par la discrimination et la persécution dont sont victimes des individus, des minorités religieuses et des communautés de croyants – dont la majorité sont chrétiens – qui sont pris pour cible en raison de leurs convictions. Nous constatons quotidiennement les profondes répercussions de la persécution religieuse sur des individus, des familles et des sociétés entières.

L'UE a toujours affirmé son engagement en faveur des droits humains comme pilier central de son action extérieure. Les mécanismes en place sont en eux-mêmes très précieux, mais ils manquent de l'autorité et de la visibilité nécessaires pour faire face à cette crise avec la vigueur et la cohérence requises. La gravité de la situation exige une réponse plus ferme, plus déterminée et plus institutionnalisée. L'UE, fondée sur les valeurs de dignité humaine, de liberté et de respect des droits de l'homme, a la responsabilité particulière de défendre ces valeurs au-delà de ses frontières.

Le poste d'envoyé spécial de l'UE pour la promotion de la liberté de religion ou de conviction en dehors de l'UE a été créé en 2016. Il s'est avéré essentiel pour faire avancer cette cause sur la scène mondiale et a servi de porte-parole crucial pour les sans-voix afin de défendre les droits des communautés religieuses persécutées. La présence d'une personne à ce poste renforce la capacité de l'UE à surveiller, signaler et réagir efficacement aux violations de la liberté religieuse dans le monde entier, et permet à l'UE de démontrer son engagement concret en faveur de la protection de la liberté religieuse en tant que partie intégrante de sa politique extérieure en matière de droits de l'homme.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que ce poste essentiel soit resté vacant pendant une longue période, envoyant un signal inquiétant aux communautés persécutées dans le monde entier et à ceux qui violent la liberté religieuse en toute impunité. Cela suggère une diminution de la priorité accordée à ce droit fondamental dans la politique étrangère de l'UE, précisément au moment où un tel plaidoyer est le plus urgent.

Nous appelons donc la Commission européenne à nommer sans plus tarder un nouvel envoyé spécial de l'UE, en renforçant son mandat et en allouant des ressources humaines et financières adéquates à sa mission. Nous demandons respectueusement à l'UE de veiller à ce que la liberté de pensée, de conscience et de religion reste une pierre angulaire de l'action extérieure et de la politique des droits de l'homme de l'UE, intégrée dans tous les instruments de politique étrangère pertinents.

Dans le cadre du dialogue prévu par l'article 17 du TFUE, la COMECE est prête à soutenir le travail d'un nouvel envoyé spécial de l'UE et à collaborer avec les institutions européennes pour faire progresser la liberté de pensée, de conscience et de religion pour tous, partout dans le monde.

Signé par les évêques délégués par les conférences épiscopales de l'Union Européenne réunies pour l'assemblée plénière d'automne de la COMECE (3 octobre 2025).